



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Étiquetage du miel en France

Question écrite n° 22464

Texte de la question

Mme Élisabeth Toutut-Picard interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'étiquetage du miel vendu en France. Depuis plusieurs années en effet, il est observé l'arrivée sur le territoire français de miels importés de l'étranger. Les normes françaises et européennes ne s'appliquant pas à ces pays, essentiellement asiatiques, ces miels sont souvent mélangés avec d'autres substances, et notamment avec du sucre pour en améliorer l'intérêt gustatif. Afin de mieux protéger au mieux la filière française réputée pour son authenticité et pour son respect de l'environnement et des consommateurs, les interlocuteurs de Mme la députée proposent de promouvoir le miel de qualité par un nouvel étiquetage en France. Aussi, elle souhaite connaître les mesures prévues par le Gouvernement concernant l'étiquetage et la promotion du miel en France.

Données clés

Auteur : [Mme Élisabeth Toutut-Picard](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22464

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 août 2019](#), page 7533

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)